



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA CAISSE DES ECOLES DE VILLEBON SUR YVETTE DU 9 JUIN 2026

Le 9 juin 2026 à dix-sept heures trente, le Comité directeur de la Caisse des Ecoles de la commune de Villebon-sur-Yvette s'est réuni au lieu habituel de ses séances, régulièrement convoqué le 22 mai 2026 sous la présidence de Madame Michèle BOULANGER.

MEMBRES PRESENTS : Michèle BOULANGER, Aurélie BOUDIN, Stéphanie CHAPUIS, Fatoumata CISSE, Anne GRAVELEAU, Pascale GUERINEAU, Sophie JARRY

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Julie BONTEMPS, Sandrine LEMONNIER, Karine LORIN

SECRETAIRE : Sophie De Nardi

ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE– CAISSE DES ECOLES

Vu le Code de l'éducation, notamment son article R212-31,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles portant sur la mise en place du Compte Financier unique,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la délibération 2025-03 du 11 février 2025 approuvant le budget primitif 2025

Vu la délibération 2025-07 du 15 mai 2025 approuvant le budget supplémentaire 2025

Vu l'arrêté du Maire n°ARR-2026-189 du 14 avril 2026 désignant Madame Michèle BOULANGER, 2ème Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires et périscolaires, Présidente de la Caisse des Ecoles,

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Caisse des Ecoles visé et certifié par la Direction Départementale des Finances Publiques

Vu la note de synthèse adressée aux membres de la Caisse des écoles,

Considérant que la Caisse des Ecoles de Villebon-sur-Yvette a choisi d'adopter le Compte Financier Unique à compter de l'exercice 2025,

Considérant la concordance des résultats entre les comptes assignataires et supérieurs,

Le Comité de la Caisse des Ecoles, APRES EN AVOIR DELIBERE, A l'unanimité, la Présidente n'ayant pas assisté au vote conformément au code général des collectivités territoriales,

APPROUVE le Compte Financier unique de la Caisse des écoles pour l'exercice 2025, avec un résultat de clôture de 16 231.14 € tel que présenté ci-dessous :

Recettes de fonctionnement 2025 :	54 406,30 €
Recettes d'investissement 2025 :	0,00 €
Dépenses de fonctionnement 2025 :	56 742, 40 €
Dépenses d'investissement 2025 :	0,00 €
Résultat année 2025 :	- 2 336,10 €
Résultat reporté 2024 :	18 567,24 €
Résultat de clôture cumulé de l'exercice 2025 :	16 231.14 €

Le Président de la Caisse des écoles certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture et de sa publication sur le site de la Ville le 17 juin 2026.

En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



DIT que le compte financier unique visé et certifié conforme par le comptable public, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

A Villebon-sur-Yvette, le 9 juin 2026



La Présidente,

Madame Michèle BOULANGER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-269101895-20260609-DEL-2026-05-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2026

Publication : 23/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Publié sur le site de la Ville pour une durée de deux mois à compter du 17 juin 2026

Le Président de la Caisse des écoles certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture et de sa publication sur le site de la Ville le 17 juin 2026.

En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site www.telerecours.fr